

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

SEPTEMBRE 2009

INFO
PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30 – 12h Fermé

Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h

Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h

Vendredi 8h30 – 12h Fermé

Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h

Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h

Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h

Samedi 8h – 14h 16h – 1h

Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Lundi Fermé

Mardi Ecole 13h30 – 16h30

Mercredi 9h – 12h et 14h – 18h

Jeudi Fermé

Vendredi Ecole 10h – 12h

Samedi 13h30 – 16h

Boulangerie

Lundi Fermé

Tous les jours

7h à 14h et 16h à 19h30

Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi 7h – 15h 16h30 – 20h

Mardi 7h – 15h 16h30 – 23h

Mercredi 7h – 15h Fermé

Jeudi 7h – 15h 16h30 – 23h

Vendredi 7h – 15h 16h30 – 23h

Samedi 8h – 15h 16h30 – 23h

Dimanche Fermé 16h30 – 23h

Sur réservation : Le Couscous

1^{er} et 3^{eme} samedi du mois, Tête

de veau 2^{eme} samedi du mois.

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi et jeudi

10h - 12h et 14h – 18h

samedi 10h - 13h et 14h - 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Chers concitoyens

Pendant cette période estivale trop maussade aux yeux de beaucoup d'entre nous, chacun a pu profiter de temps libre et de la fête de la fontaine qui a permis à de nombreuses personnes lors de ce rendez vous annuel, de se rencontrer pour un moment ludique ou gastronomique en bénéficiant d'un cadre verdoyant et arboré. Les bénévoles de l'association doivent trouver de nombreuse satisfaction à la hauteur du travail accompli devant le succès de ces journées. L'entretien et l'amélioration du site en seront facilités.

La période estivale a été mise à profit pour préparer les investissements 2010 et les demandes de subventions entérinées lors de notre réunion du 2 juillet.

Pour sécuriser les demandes de subventions nationales, nous avons modifié le projet de la boulangerie avec outre le ravalement et la publicité extérieure la mis en place d'une porte automatique pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Nous sollicitons pour l'instant le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) à hauteur de 30 % de la dépense et de 27 % de D.G.E. (dotation globale d'équipement : aide de l'état) sur un budget prévisionnel de 18 500 € H.T.

Devant l'état lamentable des toilettes publiques et après avoir fait le choix en juillet d'installer des toilettes neuves, nous demandons une aide du département par l'intermédiaire de la T.S.D. (taux de solidarité départementale) de 30 % et de l'état de 27 % avec la prise en compte d'un plan incliné pour faciliter l'accès de la médiathèque et des toilettes. Les devis nous donnent une estimation du coût des travaux de 11 800 € HT.

Après l'expérience de l'indicateur de vitesse en mai et juin, la nécessité de faire ralentir les voitures est maintenant vérifiée. L'investissement le plus adapté pour notre commune est de poser des coussins berlinois sur les quatre axes du centre bourg pour un budget de 4 500 € H.T. Les subventions du département et de l'état soit de 20% plus 27% soit de 30 % plus 27 % seront sollicitée en fonction des accords de subvention obtenus.

Le conseil décidera en fonction du résultat des demandes de subvention début 2010 de l'opportunité des travaux. Ils sont tous indispensables mais l'accord financier des différents intervenants nous semble primordiale.

Nous avons obtenu l'accord de subvention du conseil général pour le boisement des parcelles appartenant à la commune au niveau des ruisseaux d'Er Ponteu et de la lande pour 50 % des frais limités à 4 020€. Ce programme sera mis en œuvre en 2010 avec certainement la participation des Kerfounois pour planter la station d'épuration de l'air que peut représenter un arbre.

Nous avons des déceptions avec la commercialisation du lotissement Khoareg. Même si le contexte général ne favorise pas les ventes, nous allons reprendre notre bâton de pèlerin. La signature des actes du premier « pass foncier » a été très laborieuse, les suivants seront nous l'espérons tous, plus rapides.

La municipalité va s'impliquer un peu plus dans les animations des virades de l'espoir. Les journaux collectés depuis le début de l'année serviront à cette action collective. Nous proposons de collecter les vêtements d'enfants de 0 à 6 ans et les vélos pour cette association. Des randonnées cyclistes, et pédestres sont organisées le 26 et 27 septembre. Un départ coordonné des mairies de Saint Gérard et de Kerfourn est prévu à 18 h (devant l'église de Kerfourn) pour un rendez vous vers 19 h à la salle Artus de Noyal Pontivy. Venez nombreux pour cette noble cause

Bien à vous

Joël Marivain

Informations générales

MEKESKEUSSAVEUDIR????

Ce mois-ci, nous allons traduire deux noms de villages de notre commune il s'agit de « Porh Piron » et de « Porh Thomas ». Le mot Porh signifiant « domaine », « Porh-Piron » était le domaine d'un dénommé Piron, et « Porh-Thomas » celui d'un dénommé Thomas..

Kenavo!!!

La halte-garderie

Et voilà, les enfants ont repris le chemin de l'école... et celui de la garderie. Alors merci à toutes les personnes qui ont participé bénévolement à la rénovation, au tri des jouets et au nettoyage du local et également aux assistantes maternelles qui ont donné de leur temps.

Merci aussi aux personnes qui ont donné des jeux, jouets et livres. Il est toujours possible d'en déposer à la garderie et/ou à la mairie.

Nous rappelons aux assistantes maternelles qu'elles peuvent utiliser le local pour se retrouver entre elles, avec les enfants, pour discuter, échanger des infos, etc...(en dehors des heures de garderie)

Voir : <http://www.kerfourn.fr/garderie.html>

Collecte de journaux

La prochaine collecte aura lieu le samedi 3 octobre 2009 au local communal, qui se trouve derrière la Médiathèque, à côté de l'église.

Un blason pour Kerfourn

Beaucoup de communes ont un blason mais à Kerfourn nous n'en avons pas (jusqu'à preuve du contraire). Aussi, nous demandons aux kerfournois des propositions, des suggestions, des idées pour en créer un qui symboliserait au mieux la commune. Faites preuve d'imagination et d'originalité et n'hésitez pas à déposer vos œuvres à la mairie, que vous ayez 7 ou 77 ans (et +).

Course d'orientation

Le samedi 5 septembre une course d'orientation à vélo a eu lieu sur la commune. Plus d'une vingtaine de participants s'étaient donnés rendez-vous à la caserne des pompiers. Le but était de trouver les lieux où se trouvaient des tampons pour marquer le passage des cyclistes. Il s'agissait de repérer sur la carte de Kerfourn, à l'aide de boussoles de règles, d'indices et d'un minimum de sens de l'orientation, les lieux de pointages et de s'y rendre. Les participants ont fait une ballade sympathique en découvrant ou redécouvrant les charmes de notre commune ! Après 2 heures de vélo pour les plus rapides, 3 heures pour les autres, tous souhaitent que l'opération soit renouvelée.

Gym

Les cours recommencent le mardi 15 septembre. Ils se déroulent le mardi de 20h30 à 21h30 à la salle polyvalente. Les personnes intéressées peuvent venir assister à un ou deux cours, afin de constater s'ils répondent à leurs attentes. Les cours sont assurés par une animatrice qualifiée. Ouvert à tous.

Soirée Crêpes le 03 octobre 2009

La comité Paroissial fait savoir que la soirée crêpes aura lieu le samedi 03 octobre 2009 à partir de 18h à la Salle Polyvalente.



Garde Saint Eloi

La nouvelle saison est lancée. Venez encourager vos équipes!!! Des cartes de supporters sont en vente chez Marie-Jo et à l'Hirondelle au prix de 28 € (la 2ème carte à 14 € pour le même foyer). Les entraînements se déroulent le mardi et le vendredi soir et sont assurés par le nouvel entraîneur: Michel GAINCHE. Bonne rentrée à tous.

Le Président, Erwan LE CORRE

Nouveaux Tarifs Cantine Municipale

Tarifs par repas pour l'année scolaire 2009 – 2010

Elèves à 2,70 € à la rentrée de septembre, 3ème enfant 1,35€

Enseignants à 4,50 € à la rentrée de septembre

Adultes à 7,50 € au 1^{er} octobre.

Dégradations

- La personne ayant dégradée la route de KERVILLEC est priée de se faire connaître en mairie – merci.
- Nous demandons l'arrêt des dégradations gratuites des aménagements de jardins (lampes solaires...).

Elagage

ARTICLE D161-24

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des routes et chemins doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation de la route ou du chemin.

dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Routes à élaguer: kerlegouge, kervran, route du parc yen, route de crédin, kerdouar, route du lindreux, pembual, rue des prés, route du guéric, kerhenri, penhoët, kervillec, lan vihan, kerhouay, releven, lauban, kerflech, favonnic, route de noyal, porh piron, lesdanic, porh thomas, le clézio.

Ces travaux d'élagage devront être effectués avant le 31-12-2009

Contact: LE CORRONC JP ☎ 02 97 38 38 54

Les horaires des messes à Kerfourn

Samedi 26 septembre 18h30

Dimanche 11 octobre à 9h45

(Dimanche 20 septembre à 10h30, salle Lancelot à Noyal Pontivy, messe de rentrée du secteur.)

La réserve communale de sécurité civile

Une réunion d'information pour les réservistes communale de sécurité civile aura lieu le jeudi 17 septembre à 20h30 à la Mairie.

Vous souhaitez vous former à un métier, tout en travaillant ?

La Mission Locale Centre Bretagne organise pour la deuxième année la rencontre alternance que se déroulera le mercredi 16 septembre 2009 de 14h à 17h à la mission locale 13 bis rue St Jory, 56300 Pontivy. Cette rencontre a pour objectif de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans sans solution professionnelle d'avoir une seconde chance d'intégrer une formation qualifiante en alternance.

Contact la MLCB ☎ : 02 97 25 38 35 ✉ : pontivy@ml-cb.fr

CUISINE AUX PLANTES SAUVAGES

Certains d'entre vous ont profité de cette trêve d'été pour confectionner de délicieuses confitures « maison ». Framboise, prunes, fraises, mûres, etc.... n'ont plus de secrets pour vous. Mais avez-vous songé au **sureau noir**, cet arbuste qui n'hésite pas à envahir nos haies, dont **toutes les parties vertes sont toxiques** mais dont les larges **ombelles de fleurs blanches** et odorantes qui apparaissent dès le mois de mai et les **baies noires** que l'on peut voir fin août - début septembre peuvent entrer dans la composition de boissons, desserts et bien sûr confitures et gelées. Par contre une consommation excessive de baies crues peut causer quelques désagréments digestifs. Les baies de sureau se congèlent très bien pour être utilisées au cœur de l'hiver.

Gelée de sureau noir

Pour 1 kg de jus - 750 à 800 g de sucre - ½ citron (si vous aimez les gelées très sucrées: poids de jus = poids de sucre).

Laver le sureau - enlever les grains verts - inutile d'égrener - extraire le jus soit à la centrifugeuse électrique soit en faisant chauffer les baies 5 à 10 min. avec très peu d'eau (½ verre pour un kg de fruits) - filtrer le jus à travers une étamine - presser .

Peser le jus pour calculer le poids de sucre - faire fondre le sucre avec les jus de sureau et de citron - porter le mélange sur feu vif pendant 30 min. en tournant régulièrement. La gelée est à point lorsqu'une goutte de sirop versée sur une assiette froide prend en gelée immédiatement - mettre en pots et couvrir.

NB. De l'agar agar (gélifiant végétal aux algues) ajouté à la préparation diminue le temps de cuisson.



Sureau noir



Quelques conseils d'automne pour un jardin équilibré et naturel !

Les **feuilles** tombent. Profitez-en pour les utiliser dans le jardin. En effet, si vous les disposez sur vos massifs, avec une épaisseur de cinq centimètres environ, elles vous rendront plusieurs services :

Protéger les pieds de vos plantes les plus sensibles au gel.

Empêcher les plantes indésirables de se développer.

Enrichir le sol en se décomposant.

Pensez-y, réutilisez vos feuilles mortes (et exemptes de maladies),

C'est gratuit et c'est écologique.

Pour beaucoup de plantes, c'est bientôt l'heure du repos. **Pour votre gazon aussi. Profitez de l'automne pour l'aérer ou le scarifier.** Cela fortifie les racines des graminées. Elles seront donc plus vigoureuses au printemps et pourront faire une sérieuse concurrence aux pissenlits et autres ! (Et cela sans produit chimique). C'est aussi un excellent moyen de se débarrasser de la mousse.

De même si vous envisagez de faire **un semis de gazon** (sur un nouvel aménagement ou en regarnissage), n'hésitez surtout pas à le faire maintenant. Les pelouses d'automne sont beaucoup moins envahies par les mauvaises herbes que celles semées au printemps.

Préparez un abri pour accueillir les auxiliaires, c'est-à-dire les animaux qui seront les alliés du jardin : dans un endroit bien ensoleillé, disposez un morceau de botte de paille desserré – les brins disposés horizontalement – et un fagot de tiges creuses (ronce, sureau...). Recouvrez le tout avec une bâche de couleur jaune ou rouge brique (qui attire les chrysopes dont les larves raffolent des pucerons) pour le protéger de la pluie. Votre HLM à auxiliaires est prêt !

L'automne est, avec le printemps, **une période particulièrement dynamique pour les "mauvaises" herbes.**

Si vous n'y prenez pas garde, ces plantes indésirables vont se développer et, pour certaines d'entre elles, monter en graines et constituer autant de ressources pour se diffuser au printemps prochain. Ayez donc le réflexe de les enlever ! Profitez aussi de cette période pour déraciner les vivaces récalcitrantes, comme les chardons ou les rumex.

Des sites internet regorgent de conseils pratiques de jardinage naturel : pour les liens, rendez-vous sur www.sage-blavet.fr – Rubrique « Actualités – Jardiner au naturel »

Attention – Rappel : Tout désherbant chimique est interdit sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts, sur les berges et fossés même à sec ainsi qu'à moins de 5 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau. Les sanctions peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement. Ceci concerne tout le monde : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. Voir http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/article.php3?id_article=158

L'Université du Temps Libre du Pays de Pontivy (UTL)

Faire de votre temps libre un temps utile et agréable pour vous cultiver, faire des rencontres et échanger.

L'UTL propose à ses adhérents :

- des conférences-débats sur des sujets très divers
- des activités en groupes conviviaux: cours, échanges d'idées, partage d'expérience, ateliers, sorties, excursions ou voyages

Renseignements et inscriptions

- auprès de la Maison des Associations Quai du Plessis à Pontivy Tél 02 97 25 87 68
- auprès des membres du Bureau avant ou après les conférences, sur le lieu de conférence
- par courriel: utlpy@gmail.com Site : <http://utlpy56.googlepages.com>

Adhésion 2009 – 2010 : en individuel 30€, en couple 50€, bénéficiaire de la carte sociale 10€.

Conférence gratuite et ouverte à tous, le 22 septembre à 14h30, au Palais des congrès de Pontivy : M. Jean BOISSONNAT « chances et menaces du nouveau siècle »

Le Pédibus

Les personnes souhaitant démarrer « le Pédibus » à Kerfourn peuvent se renseigner en Mairie.

L'autobus pédestre - ou pédibus - est un mode de ramassage scolaire.

L'enfant attend à un arrêt qu'un groupe de marcheurs en herbe et de parents accompagnateurs volontaires viennent le chercher pour partir à l'école ... du bon pied !

Les enfants peuvent redécouvrir les saisons, dialoguer avec leurs camarades, être séduits par la nature et même interpellés par les aménagements de leur environnement.

Le pédibus c'est aussi améliorer la sécurité des enfants aux abords des écoles. Moins il y aura de voitures et moins il y aura de risques d'accidents ...

Educatif, ils apprennent à traverser une rue, à appréhender les situations dangereuses, en bref, à devenir autonome.

Petits trajets, j'y vais à pied ! En France, **un quart des déplacements font moins de 1 kilomètre !** Alors que faire 500 mètres à pied prend 8 minutes !

Se déplacer à pied permet de mieux apprécier sa commune, de participer à la vie de son quartier et de se maintenir en forme !

La marche évite les problèmes de circulation et de stationnement, et réduit les risques de sécurité routière.

En ville, chaque kilomètre réalisé à pied peut permettre d'économiser 280g de CO2 !, et encore plus sur des petits trajets.

Rappelons que la voiture consomme et pollue énormément au cours des premiers kilomètres (10 à 15 fois plus par rapport aux émissions à moteur chaud).

90% des déplacements pour aller à l'école font moins de un kilomètre?

Une centaine de communes françaises ont déjà mis en place des **pédibus** (accompagnement piétons des enfants à l'école) et des **vélobus**. Pourquoi pas Kerfourn ?

4 bonnes raisons d'utiliser les Pédibus

Etre en bonne santé

Le Pédibus, en faisant pratiquer aux enfants quotidiennement un effort physique " dosé " participe à leur santé.

Les distances sont mieux perçues, ainsi que la vitesse. Le temps retrouvé, ils se réapproprient leurs rythmes naturels.

Avec un taux d'obésité infantile croissant, la pratique d'une activité physique devient une priorité. 15 minutes à une heure de marche par jour contribuent à préserver notre capital santé.

Devenir responsable

Les enfants, en utilisant le pédibus apprennent les significations des panneaux routiers.

Appréhender les situations dangereuses permet d'acquérir de l'autonomie face à la circulation.

Respecter l'environnement

Savez vous que les trajets les plus courts en voiture, inférieur à 2km sont très polluants ?

En utilisant le pédibus, vous réduisez réellement la pollution atmosphérique.

Chaque trajet en pédibus permet également de réduire le trafic autour des écoles.

Plus de convivialité

Outre l'économie financière, les liens sociaux sont favorisés.

Quoi de plus propice à l'échange que la marche à pied ?

Le pédibus permet aux parents de se rencontrer, de renouer avec la notion d'entraide.

Les enfants quant à eux retrouvent leurs amis, s'en font de nouveaux... En deux mots : ils communiquent !

Leur concentration est accrue, les enfants arrivent frais et dispos pour démarrer leur journée.

DON D'ORGANES : DONNEUR OU PAS? LE DON LA GREFFE ET MOI...

La greffe d'organes...de quoi parle-t-on ? La greffe d'organes c'est quoi ?

La greffe d'organes est décidée par les médecins lorsqu'ils constatent que les traitements deviennent insuffisants. Elle consiste à remplacer un organe défaillant par un organe sain, appelé greffon.

Elle permet de prolonger la vie d'un patient ou d'améliorer la qualité de vie de personnes atteintes de maladies (rénales, cardiaques) qui sont très handicapantes au quotidien, s'aggravent avec l'âge et peuvent être fatales.

Dans quelles conditions peut-on prélever ?

Comme pour tous les actes chirurgicaux, les prélèvements sont effectués sur les personnes décédées dans les services de réanimation des centres hospitaliers. Le don d'organes à partir de donneurs vivants existe, mais il relève de dispositions très différentes. Il est limité à certains organes, au bénéfice de la famille proche.

Le don d'organes c'est...

Gratuit : c'est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. Toute rémunération en contrepartie de ce don est interdite.

Anonyme : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur ni celui du receveur à la famille du donneur.

La famille du donneur peut cependant être informée des organes prélevés, ainsi que du résultat de la ou des greffe(s).

Les organes prélevables : 1.Cœur, 2.Poumon, 3.Foie, 4.Pancréas, 5.Rein, 6.Intestin

Le don d'organes permet de soigner des malades et n'a rien à voir avec le don de son corps à la science qui permet aux étudiants en médecine d'apprendre l'anatomie.

Dans le cas du don d'organes, le corps est toujours restitué à la famille.

Est-ce que tout le monde peut être donneur ?

Il n'y a pas vraiment de limite d'âge. C'est l'état de santé de la personne décédée et la qualité de ses organes qui sont pris en compte.

Si on prélève rarement un cœur après 60 ans, des organes comme les reins, le foie ou les cornées peuvent l'être sur des personnes bien plus âgées.

Et moi, en quoi ça me concerne ? Un nombre croissant de malades en attente de greffe

Le nombre de malades en attente d'une greffe augmente plus rapidement que le nombre de greffons disponibles. L'attente peut durer plusieurs années ; les greffons sont attribués selon des règles de répartition très strictes et homologuées par les autorités de santé.

Les conditions permettant un prélèvement sont rares car le décès doit avoir lieu dans un service de réanimation. Cela représente à peine 1% des décès à l'hôpital. Il n'y a en outre, malgré les recherches en cours, aucun traitement alternatif qui soit aussi efficace que la greffe.

Chaque position compte, pourvu qu'on en prenne une

Il est primordial que les équipes médicales puissent savoir rapidement si vous étiez d'accord ou non pour donner vos organes et c'est à vos proches (parents, conjoint, frères et sœurs) qu'ils vont le demander. Pourquoi ? La famille est toujours consultée lorsqu'on ne sait pas si le défunt était pour ou contre le don de ses organes.

Si votre position n'est pas connue de vos proches, trois conséquences :

- la question des équipes médicales peut les placer dans une situation humainement très douloureuse,
- leur décision peut être en contradiction avec votre position personnelle sur le don d'organes,
- dans le cas du décès d'une personne favorable au don de ses organes et dont la famille exprimerait son opposition, c'est un ou plusieurs greffons potentiels qu'on ne peut pas utiliser.

Même si cela n'est pas facile, chacun doit réfléchir et décider librement de sa position, pour ou contre le don de ses organes après sa mort, et la faire connaître à ses proches pour qu'ils puissent en témoigner. Toute position est respectable, et respectée par les équipes médicales.

Existe-t-il d'autres manières de témoigner de ma position ?

CONTRE Vous pouvez demander votre inscription au registre national des refus, automatiquement consulté si un prélèvement est envisagé. Téléchargez le formulaire sur le site : www.ledonlagreffeetmoi.com

POUR Vous pouvez vous procurer une carte de donneur qui peut aider votre famille à témoigner.

Mais on ne la retrouve que dans très peu de cas : elle ne garantit donc pas que votre volonté sera respectée.

Téléchargez la carte sur le site : www.ledonlagreffeetmoi.com

En 2008...

4 620 greffes ont été réalisées.

5 % des greffes ont été réalisées grâce à des donneurs vivants.

13 687 personnes ont eu besoin d'une greffe en 2008.

1 563 personnes ont été prélevées.

222 malades sont morts faute de greffe.

Plus d'info: <http://www.agence-biomedecine.fr/>

Voyage, voyage

C'est la rentrée !

Quelle agréable surprise avons-nous eu en arrivant à l'école ce lundi 24 août (un stage de remise à niveau était proposé aux élèves de CM) ou ce jeudi 3 septembre (jour de rentrée !). Nous ne reconnaissons plus l'école ! Pendant que nous étions en vacances, elle s'est faite toute belle pour nous accueillir. Certains papas ont dû l'aider un peu ! Alors merci à eux.

Nous avons été accueillis par les mêmes personnes que l'an dernier : Flavie (Maternelle), Anne (CP-CE1), Frédéric (CE2-CM) et Anita (aide maternelle). Elles nous ont expliqué que nous allons travailler toute l'année sur le thème du voyage. Nous voyagerons en nous plongeant dans le monde de la lecture et grâce aussi à d'autres activités.



Accueil
de
notre
mae

Le bulletin municipal et le site "kerfourn.fr" est à votre disposition !

Toutes les associations, ou autre, peuvent donner un article à faire paraître dans le bulletin municipal ou sur le site. Pas d'obligation pour un article mensuel. Les articles sont à déposer à la Mairie ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante : bulletin@kerfourn.fr pour le 5 de chaque mois.



Bénéficiez du chèque sport !

Vous avez entre 16 et 18 ans en 2010 ? Profitez du Chèque Sport lancé par la Région Bretagne pour pratiquer en club le sport de votre choix, avec une réduction de 15 €. Lancé à la rentrée 2008/2009 pour favoriser la pratique sportive des jeunes de 16-18 ans, le chèque sport a permis à près de 28 000 jeunes de bénéficier d'une réduction de 15 € pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton (hors association sportive interne à un établissement scolaire : UNSS ou UGSEL).

Cette aide individuelle unique s'adresse à tous les jeunes nés en 1992, 1993, 1994, c'est-à-dire âgé(e)s de 16, 17 et 18 ans en 2010. L'objectif est d'encourager à la fois la pratique sportive des jeunes et l'activité en club, qui permet un encadrement et renforce les liens sociaux. Une action emblématique d'une politique qui vise à faciliter l'accès au sport pour tous.

Comment ça marche ?



Chaque jeune peut imprimer son Chèque Sport et le présenter à son club sportif qui appliquera alors une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion. Les clubs se verront ensuite rembourser par la Région Bretagne.

CHEQUE SPORT MODE D'EMPLOI

Tu es né(e) en 1992, 1993 et 1994 : Bienvenue au club !

- 1) Connecte-toi sur www.bretagne.fr et accède à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport
- 2) Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis enregistre les informations saisies
- 3) Tu peux désormais imprimer ton Chèque Sport et le présenter à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15 € sur le prix de ton adhésion annuelle (hors association sportive interne à ton établissement scolaire)

Important :

- Après ton inscription, un mail de confirmation te sera automatiquement envoyé. Celui-ci te permettra (en cas de besoin) de visualiser et imprimer à nouveau ton Chèque Sport.

- Attention, l'utilisation de ton Chèque Sport n'est valable qu'une seule fois : tu ne peux le présenter qu'à une seule association sportive

- Ton inscription est possible du 02 juin 2009 au 15 février 2010. Tu dois ensuite présenter le Chèque Sport à ton club au plus tard le 20 février 2010 pour pouvoir bénéficier de ta réduction

Un doute ? Une interrogation ?

Consulte la Foire aux questions, tu y trouveras très certainement la réponse dont tu as besoin
Région Bretagne, service Jeunesse et Sport : sport@region-bretagne.fr

Les horaires d'ouverture au public de la piscine de :

Pontivy :

JOUR	Période Scolaire	Petites Vacances
Lundi	De 17h à 19h	De 14h30 à 19h
Mardi	De 12h à 13h45 et de 17h à 19h	De 12h à 19h
Mercredi	De 15h30 à 19h et de 19h à 21h(*)	De 14h à 21h (*)
Jeudi	De 17h à 20h	De 14h à 19h
Vendredi	De 12h à 13h45 et de 17h à 21h	De 12h à 21h
Samedi	De 14h30 à 18h	De 12h à 18h
Dimanche	De 9h à 12h	De 9h à 12h

*adultes seulement de 19h à 21h

Réguiny

JOUR	Période Scolaire	Petites Vacances
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	De 16h à 19h	De 14h à 19h
Mercredi	De 15h à 19h	De 14h à 19h
Jeudi	Fermée	De 14h à 19h
Vendredi	De 16h à 19h	De 14h à 19h
Samedi	De 14h à 18h	De 14h à 18h
Dimanche	Fermée	Fermée

Le bassin extérieur restera ouvert jusqu'au vendredi 2 octobre 2009 inclus.